

**5<sup>TA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023**  
**27 È 28 DI LUGLIU DI U 2023**

**5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023**  
**27 ET 28 JUILLET 2023**

**N° 2023/E5/054**

**Question orale déposée par Véronique PIETRI**  
**Au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : Processus de Beauvau et répression: Chi femu ?**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Depuis quelques semaines, divers procès se sont déroulés sur des procédures ayant trait aux manifestations populaires qui ont suivi l'assassinat politique d'Yvan Colonna, à la prison d'Arles en mars 2022.

Plusieurs jeunes corses, militants nationalistes ou simples sympathisants, ont été traduits devant le tribunal correctionnel de Bastia. A chaque fois, ce dernier est entré en voie de condamnation. À ce titre, ce qui interpelle l'opinion publique corse, c'est le montant ubuesque des amendes pécuniaires qui a été demandé et qui est à hauteur de plusieurs dizaines de milliers d'euros : 135000€, 64000€, 33000€...

La lourdeur de ces sommes, constitue une première judiciaire. Ces sanctions disproportionnées sont un message politique qui vise à museler la jeunesse. Elles constituent, aussi, un racket institutionnel contre des jeunes gens qui rentrent à peine dans la vie active et que l'on endette.

Au moment où la Corse a besoin de clarté et de signes forts, quant à un véritable apaisement, la poursuite des agissements répressifs rappelle parfois crûment les limites d'un prétendu « dialogue » affiché, sauf si celui-ci s'avère un marché de dupes.

Nous rappelons que, sous l'impulsion des associations anti répressives, une résolution solennelle a été adoptée par les élus de l'Assemblée de Corse en octobre dernier. Elle rappelait que les précédents échanges entre la Corse et l'Etat français ont toujours pris en compte la question des prisonniers. Elle demandait, aussi, l'arrêt de la répression (interpellations, amendes, FIJAIT, FINIADA...) et la mise en œuvre d'une

logique d'apaisement en direction de la jeunesse, ayant participé aux manifestations du printemps 2022.

La question de toutes ces formes de poursuites, judiciaires, policières et professionnelles et leurs conséquences a d'ailleurs fait l'objet d'un courrier spécifique d'une de ces associations, qu'elle vous a envoyé il y a un mois et sur lequel, à ce jour, vous n'avez toujours pas répondu.

Ce même sujet, nous l'avions d'ailleurs également traité à l'occasion d'une question écrite en septembre 2022 et sur laquelle, là aussi, vous n'avez pas daigné répondre.

Notre demande sera donc la suivante : Monsieur le Président de l'exécutif, alors que vont se préparer les prochaines échéances dudit « processus de Beauvau », êtes-vous prêt à aborder, avec l'ensemble des forces patriotiques et organisations anti répressives, face au Ministre français de l'intérieur, cette question de la répression, des prisonniers politiques et des anciens prisonniers politiques qui est inséparable du principe de Solution Politique tel que historiquement posé ?

Je vous remercie.